



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

obligation d'emploi

Question écrite n° 14058

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur sur le nombre de personnes handicapées employées au sein de son administration. En effet, aux termes de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, tout employeur public est tenu d'employer, à temps plein ou à temps partiel, des personnes handicapées dans la proportion de 6 % de l'effectif total des agents rémunérés au 1er janvier de l'année écoulée. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer le nombre de personnes handicapées employées au sein de son ministère, ainsi que les prévisions de recrutement pour l'année 2008.

Texte de la réponse

Au 1er janvier 2008, 424 personnes handicapées étaient employées au sein du ministère chargé de l'économie. Au cours de l'année 2008, 17 personnes handicapées ont été recrutées par ce ministère.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14058

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Entreprises et commerce extérieur

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er janvier 2008, page 25

Réponse publiée le : 22 mars 2011, page 2782